



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Besançon

Cahier des Charges du plan académique de formation des personnels enseignants d'éducation et d'orientation

2018-2019

Editorial de Monsieur le Recteur et Madame la Directrice de l'ESPE

Les fondements d'une école juste, ambitieuse et inclusive créant les conditions de la réussite de tous les élèves ont été posés par la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Ces dernières années, la refondation de l'éducation prioritaire, puis celle de la scolarité obligatoire se sont inscrites dans la continuité de cette politique publique. Elles ont contribué et contribuent à offrir à chaque élève la possibilité de maîtriser les apprentissages fondamentaux et d'exprimer ses talents au sein d'une école de la confiance, bienveillante, sécurisante et exigeante. Au-delà, les réformes en cours permettront d'accompagner toujours mieux le projet personnel et professionnel de l'élève, au lycée et dans l'enseignement supérieur, afin d'assurer sa pleine insertion dans l'une des voies professionnelles d'avenir.

Notre école s'insère dans une société en évolution rapide, de plus en plus numérique, où s'ouvrent chaque jour de nouvelles perspectives professionnelles et où sont rendues accessibles à tous des données multiples dont le tri s'avère nécessaire pour produire des informations génératrices de connaissances. La mission principale de notre école consiste à préparer chaque enfant à devenir un citoyen éclairé, apte à prendre sa place dans la société et capable de s'adapter aux dynamiques qui y sont en œuvre, en toutes circonstances. Au-delà des compétences à acquérir pour le préparer à s'insérer comme citoyen dans la société numérique en construction, l'école doit offrir à chaque élève les moyens de développer ses compétences sociales pour travailler en équipe, de manière collaborative ou coopérative, et de faire preuve d'esprit critique, d'initiative, d'autonomie, de créativité. L'ambition de l'école conduit ainsi à améliorer avec persévérance l'accompagnement de chaque enfant et de chaque adolescent, vers l'épanouissement de ses talents et vers la réussite éducative, d'où qu'il vienne, dans la juste compréhension des valeurs de la République.

Le complexe accompagnement pédagogique et éducatif des apprentissages de l'élève conduit l'École à développer les compétences de la communauté éducative par la formation tout au long de la vie et par un accompagnement professionnel régulier. Le « parcours professionnel, carrières et rémunération » mis en place dans la fonction publique nous en fait obligation, et c'est heureux. Car ainsi, l'École accompagne ses enseignants, ses éducateurs, ses psychologues, ses cadres et l'ensemble des équipes, dans un développement professionnel continu, comme ceux-ci accompagnent les élèves qui leur sont confiés. Elle propose un continuum de formation au delà de la formation initiale et de la formation continuée, en fonction des choix professionnels et personnels de chacun. La loi de refondation de l'École de la République octroie cette mission de formation aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation. L'ESPE de Franche-Comté inscrit sa politique de formation des enseignants et des personnels d'éducation dans le cadre universitaire des formations de niveau Bac +5 qu'elle dispense en formation initiale et à présent activement dans les formations continuée et continue des personnels en fonction. L'ESPE devient ainsi la « maison universitaire des enseignants ». Ses objectifs lient étroitement la formation de terrain et la formation universitaire, dans une démarche où la recherche nourrit judicieusement les enseignements dispensés sur les questions actuelles, l'innovation et la différenciation pédagogiques, ou l'enseignement de l'égalité. Les réseaux que l'ESPE développe sur ses territoires avec ses partenaires privilégiés, universitaires, académiques et associatifs assurent des formations de qualité, propres à développer les compétences de tous les personnels de l'éducation. Réciproquement, il importe que l'académie, qui représente l'État, employeur du plus grand nombre des étudiants-professeurs, aide à créer les conditions d'une coopération toujours plus étroite et confiante avec l'enseignement supérieur et la recherche. Au-delà, les partenariats avec les associations et le monde économique, avec les acteurs territoriaux du local à l'international, et avec les familles contribuent au développement professionnel nécessaire et continu des équipes éducatives et pédagogiques.

En cohérence avec les priorités nationales et celles du projet académique, et en prenant en compte les spécificités locales, l'académie et l'ESPE veulent relever à travers ce cahier des charges pluriannuel, le défi d'un accompagnement des personnels au plus près de leurs besoins professionnels, tout en prenant en compte les besoins reconnus d'évolution de notre École. C'est à cette double condition que nous pourrions atteindre ensemble l'objectif d'une école de la réussite, pleinement inclusive, qui incarne les valeurs de la République et donne aux équipes l'autonomie souhaitable pour renforcer la continuité des apprentissages des élèves.

Jean-François CHANET
Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté
Recteur de l'académie de Besançon

Catherine CAILLE-CATTIN
Directrice de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation

Préambule

Le cahier des charges du PAF 2018-2019 s'intègre dans le continuum de formation 2017-2021 adossé au dossier d'accréditation de l'ESPE de Franche-Comté. Il constitue sa deuxième année de déclinaison en prenant en compte les nouvelles priorités académiques et nationales liées aux réformes en cours. Co-construit par l'académie de Besançon et l'ESPE de Franche-Comté, il détermine les orientations des plans de formation des personnels enseignants et d'éducation des 1^{er} et 2nd degrés ainsi que celles des formations inter-degrés et inter-catégorielles.

Le cahier des charges est organisé autour de quatre axes stratégiques qui sont développés en objectifs opérationnels, chaque objectif devant aboutir à des propositions d'actions dans les plans académiques et départementaux de formation :

1. Contribuer au développement professionnel de tous les personnels en mettant la formation continue au plus près des acteurs de terrain
2. Mettre en œuvre un continuum de formation tout au long de la carrière
3. Impliquer fortement l'ESPE et les UFR dans la formation continue
4. Développer le partenariat dans les actions de formation continue

Au-delà de ces axes fédérateurs, un nombre important de formations seront proposées pour répondre aux demandes institutionnelles liées aux réformes (Axe 5) et prendront en compte les priorités nationales de l'année en cours décrites ultérieurement en page 14.

Les différentes offres de formation institutionnelle ou d'accompagnement local répondront aux objectifs déclinés dans les quatre axes stratégiques du cahier des charges.

Priorité sera donnée pour l'année 2018-2019 aux réformes, notamment sur les apprentissages fondamentaux, la rénovation de la voie professionnelle, la rénovation du baccalauréat et les politiques interministérielles concernant la prise en charge des élèves en situation de handicap, la santé, la transition écologique ou l'éducation artistique et culturelle.

Mais notre engagement commun sera également centré sur les formations d'initiative locales (FIL) déclinées à l'échelle des écoles, des établissements ou des réseaux, en réponse aux besoins identifiés des personnels sur leur lieu de travail. L'université de Franche-Comté et les partenaires de l'Education nationale sont ainsi invités à élargir leur offre de formation :

- pour la première, en y intégrant les formations FRAP (formation de type recherche-action-production) permettant à un chercheur d'accompagner une ou plusieurs FIL en appui sur des praticiens de terrain susceptibles de contribuer à une publication de recherche appliquée ;
- et pour les seconds, en apportant leurs compétences sur des domaines tels que la co-éducation, la relation école – familles, la relation école – entreprise et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de leur environnement économique et socio-culturel par les enseignants, ce qui facilitera l'accompagnement des différents parcours des élèves.

Dans le prolongement de ces deux priorités que sont les formations institutionnelles et les FIL, des propositions de formations inter-catégorielles sont attendues dans les domaines éducatifs tels que l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à la citoyenneté, à l'égalité, à l'orientation, à la santé, au développement durable, etc. de manière à décroiser l'approche des enseignants sur les différents parcours des élèves et à les enrichir au contact des autres catégories professionnelles.

Axe stratégique 1 : Contribuer au développement professionnel de tous les personnels en mettant la formation continue au plus près des acteurs de terrain

Ce premier axe vise avant tout les **formations d'initiative locale** (FIL), demandées par les écoles, les établissements, les réseaux ou les circonscriptions pour prendre en compte les spécificités des unités éducatives et les besoins locaux de formation.

Sa déclinaison en actions de formation de terrain s'appuiera notamment sur :

- **La définition d'un plan de formation individuel** pluriannuel répondant aux besoins professionnels des personnels et impliquant de concert l'équipe de direction et l'inspecteur référent dans le second degré, l'IEN CCPD et l'équipe de circonscription dans le premier degré, le chef de service et les inspecteurs concernés pour les personnels détachés dans un service académique, dans le prolongement des rendez-vous de carrière du PPCR.
- La création progressive pour chaque circonscription, chaque établissement, chaque école ou chaque réseau **d'une équipe d'ingénierie de formation** autour de l'IENCCPD comprenant son équipe de circonscription, les E-run et les PEMF ou autour du chef d'établissement comprenant l'inspecteur référent, les formateurs académiques, des membres du conseil pédagogique et les référents numériques. Cette équipe pourra être accompagnée à la demande de l'IEN CCPD ou du chef d'établissement par un conseiller en formation, académique ou départemental.
- Le **projet de formation de l'école** ou sur le **plan de formation de l'établissement**, eux-mêmes construits à la suite d'un auto-diagnostic local en relation avec le projet académique. Une école ou un établissement pourra ainsi programmer plusieurs priorités de formation sur plusieurs années, de manière à développer les synergies entre les diverses thématiques de formation retenues et mobiliser des équipes plutôt que des personnels isolés sur les thématiques de formation.

Objectifs opérationnels de l'axe stratégique 1	Priorité nationale	Compétence du référentiel	Offreurs sollicités	Actions envisageables
1A – Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation pluriannuel pour chaque école, établissement ou circonscription , répondant aux besoins professionnels des équipes pédagogiques, ces besoins étant priorités et ouverts sur les usages numériques	En attente	9, 10 et 11 P4 D1, D3 C3, C5, C8	Les IEN CCPD Les chefs d'établissement L'ESPE Les conseillers techniques La DANE CANOPE CAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Former les directeurs d'école et les conseils pédagogiques à l'identification des problématiques professionnelles les plus prégnantes de l'école ou de l'établissement et à la lecture des tableaux de bord. - Proposer et mettre en œuvre des modules transversaux remontant d'une école ou des modules interdisciplinaires d'un établissement ou d'un réseau. - Evaluer les effets des formations FIL sur les pratiques professionnelles des équipes.

<p>1B – Concevoir et mettre en œuvre pour chaque réseau d'écoles et d'établissements un plan de formation pluriannuel de réseau permettant de mieux accompagner les parcours des élèves</p>	<p>En attente</p>	<p>5, 9, 10 et 11 P1 et P2 D1, D4 C7, C8</p>	<p>Les IEN CCPD Les chefs d'établissement Les inspecteurs du 2nd degré L'ESPE et la FR-EDUC Les conseillers techniques La DANE CANOPE CAPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former des équipes pluri-catégorielles de réseau à l'ingénierie de formation - Proposer et mettre en œuvre des modules disciplinaires de réseau ou inter-établissements - Proposer et mettre en œuvre des modules transversaux inter-dégrés ou inter-cycles sur les parcours des élèves à la demande d'un réseau écoles-collège ou d'un regroupement d'établissements - Former les référents numériques en inter-degrés
<p>1C – Développer les liens entre innovation, expérimentation de terrain, recherche et formation</p>	<p>En attente</p>	<p>3, 9, 10, 14 P1, P3, P4, P5 D1, D3 C1, C2, C3, C6</p>	<p>L'ESPE et la FR-EDUC Le PARDIE Les IEN CCPD Les chefs d'établissement La DANE CANOPE</p>	<p>Formations de type recherche-action-production (FRAP) demandées par un chercheur et un établissement, une école, des écoles en réseau, ou des établissements en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRAP sur la didactique des disciplines - FRAP sur le climat scolaire - FRAP sur les usages du numérique - FRAP sur les apprentissages des élèves - FRAP sur les pratiques pédagogiques - FRAP sur l'évaluation des acquis des élèves - FRAP sur la persévérance scolaire - FRAP sur les parcours des élèves

Axe stratégique 2 : Mettre en œuvre un continuum de formation tout au long de la carrière

La formation initiale des étudiants et des fonctionnaires-stagiaires relève de l'ESPE, qui fait appel autant que de besoin aux formateurs de l'enseignement scolaire. Elle n'est cependant pas suffisante pour rendre un professionnel compétent sur le long terme dans une société en constante évolution et qui implique des changements réguliers et rapides du système éducatif. Il convient d'accompagner les évolutions professionnelles des acteurs de terrain par **une formation continuée, puis continue en cohérence avec la formation initiale** et par des retours à la formation initiale. La formation des **néo-titulaires** dans le prolongement de la formation en master MEEF revêt ainsi une importance toute particulière.

Objectifs opérationnels de l'axe stratégique 2	Priorité nationale	Compétence du référentiel	Offreurs sollicités	Actions envisageables
<p>2a – Associer des formateurs académiques et des enseignants-chercheurs de l'ESPE à la pré-professionnalisation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ou de l'éducation et à la formation initiale des personnels stagiaires enseignants ou d'éducation</p>	En attente	<p>2, 6, 7, 14 P1, P2, P3 D1, D2, D4 C1, C2, C4</p>	<p>L'ESPE et la FR-EDUC Les corps d'inspection Les conseillers techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations inter-catégorielles et inter- disciplinaires, cadres – enseignants-chercheurs – formateurs académiques, sur la pré-professionnalisation et la formation initiale - Former les tuteurs des Etudiants Apprentis Professeurs - Impliquer les formateurs académiques dans les UE de pré-professionnalisation - Former les tuteurs des étudiants de master 1 - Former les tuteurs des fonctionnaires stagiaires et les référents universitaires - Former les formateurs académiques du 1^{er} degré (PEMF) et du 2nd degré (FA) - Animer le réseau des PEMF et des FA intervenants à l'ESPE - Impliquer les formateurs académiques dans des actions de recherche et dans l'accompagnement des mémoires de recherche
<p>2b – Mettre en cohérence la formation initiale en master MEEF et la formation continuée des néo-titulaires pour faciliter l'adaptation au nouveau contexte professionnel, en concevant des plans de formations pluriannuels prenant en compte les problématiques professionnelles de terrain</p>	En attente	<p>4, 5, 7, 9, 14 P1, P2, P4 D1, D2, D3 C1, C4, C5, C7</p>	<p>L' ESPE et la FR-EDUC Les corps d'inspection Les conseillers techniques La DANE Le PARDIE CANOPE CAPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accueil en école ou EPLE dans un lieu formateur/apprenant centré sur le nouvel environnement professionnel du néo-titulaire - Concevoir des formations 1^{er} degré et 2nd degré à destination des néo-titulaires en cohérence avec les formations communes des masters MEEF : neurosciences et cognisciences, gestion de classe, climat scolaire, école inclusive, éducations à, parcours éducatifs, etc. - Concevoir et mettre en œuvre des formations disciplinaires des néo-titulaires complémentaires de la formation initiale - Concevoir et mettre en œuvre les formations des néo-titulaires aux usages pédagogiques du numérique - Développer des communautés de pairs pour l'analyse de situations professionnelles : recherches-action en réseau dans le prolongement du mémoire de master pour résoudre une problématique professionnelle de manière collaborative

Objectifs opérationnels de l'axe stratégique 2	Priorité nationale	Compétence du référentiel	Offreurs sollicités	Actions envisageables
2c – Favoriser le retour en formation universitaire des personnels expérimentés ou désireux d'évoluer dans leur carrière pour développer leurs compétences et faciliter leur accès aux missions de formateurs académiques ou d'enseignants spécialisés	En attente	3, 4, 8, 9, 14 P1, P4, P5 D1, D2 C3, C4, C8	L'ESPE Les personnels d'encadrement pédagogique La DANE	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un retour en formation universitaire pour améliorer les compétences professionnelles des enseignants, identifiées lors des rendez-vous de carrière - Poursuivre la professionnalisation des formateurs académiques notamment aux Pratiques et Ingénierie de Formation et aux usages numériques, pour mieux accompagner les personnels en formation initiale et continuée. - Former les enseignants identifiés au CAPPEI

Axe stratégique 3 : Impliquer fortement l'ESPE et les UFR dans la formation continue

L'implication forte des **enseignants-chercheurs** dans la préparation aux concours internes est l'une des étapes de la contribution des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à la formation continue des personnels de l'enseignement scolaire. La **contribution de l'ensemble de l'université**, coordonnée par l'ESPE, pourra s'élargir à l'analyse réflexive sur les pratiques professionnelles, aux apports de la recherche en sciences de l'éducation tout au long de la carrière ou à la place à accorder au doute scientifique et aux démarches scientifiques dans les pratiques d'enseignement scolaire.

Objectifs opérationnels de l'axe stratégique 3	Priorité nationale	Compétence du référentiel	Offreurs sollicités	Actions envisageables
3a – Impliquer les enseignants-chercheurs dans la formation des formateurs et des enseignants spécialisés	En attente	3, 4, 9, 11, 14 P3, P4 D1 C8	L' ESPE Les cadres académiques La DANE	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en oeuvre les modules de formation au CAFFA, au CAFIPEMF et au CAPPEI - Proposer des modules de formation inter-degrés et intercatégoriels aux formateurs académiques et aux cadres intermédiaires sur les analyses de pratiques professionnelles, les entretiens d'explicitation, la co-animation, etc. - Développer des groupes de travail intégrant les enseignants-chercheurs pour construire des ressources utilisables en formation - Concevoir et mettre en œuvre un dispositif d'évaluation de la formation continuée et de la formation continue

Objectifs opérationnels de l'axe stratégique 3	Priorité nationale	Compétence du référentiel	Offreurs sollicités	Actions envisageables
3b – Impliquer de manière conséquente des enseignants-chercheurs dans les modules du plan académique de formation	En attente	1, 3, 4, 7, 11 P1, P3, P4, P5 D3, C5, C6	L'ESPE Les corps d'inspection Les conseillers techniques	- Impliquer les enseignants-chercheurs, sur une partie de leur service, dans les modules didactiques en montrant les apports de la recherche relatifs aux concepts à enseigner - Concevoir et mettre en œuvre des modules de formation transversaux notamment sur le développement socio-cognitif des élèves, les modalités d'apprentissage, l'amélioration du climat scolaire, la persévérance scolaire, etc.
3c – Impliquer les enseignants-chercheurs dans une formation continue qualifiante et diplômante des personnels de l'enseignement scolaire	En attente	8, 9, 14 P1, P3 D1, C4, C8	L'ESPE La DANE	- Concevoir et mettre en œuvre des modules de réactivation des connaissances didactiques et épistémologiques des enseignants, validant tout ou partie d'UE de masters - Concevoir et mettre en œuvre des MOOC couplés à un système de validation par ECTS des acquis de la formation - Développer la VAE en liaison avec la formation
3d – Engager les enseignants-chercheurs de la FR-EDUC à associer les praticiens de terrain aux recherches appliquées aux problématiques professionnelles de l'enseignement scolaire	En attente	3, 4, 9, 10, 14 P3, P4, P5 D4 C6, C8	L'ESPE et la FR-EDUC La DANE Le PARDIE	- Concevoir et mettre en œuvre des recherche-actions-productions pour résoudre une problématique professionnelle directement liée à une thématique de recherche appliquée ; associer des membres d'une équipe pédagogique d'établissement ou de réseau à la problématisation, la méthodologie de la recherche, la publication finale ou la valorisation de cette recherche-action - Transférer les acquis de la recherche-action-production aux équipes pédagogiques pour mettre en œuvre dans les classes les pratiques pédagogiques et éducatives innovantes, comme leviers de la formation des élèves

Axe stratégique 4 : Développer l'ouverture des actions de formation continue sur la société grâce aux partenariats

Les évolutions notamment numériques de la société impactent directement l'Ecole en accordant une part grandissante à la **collaboration**, au **travail en équipe** et aux **compétences sociales dans les apprentissages** des élèves. Les postures frontales, descendantes ou individualistes de nombreuses professions impliquées dans la formation des élèves semblent moins légitimes et moins adaptées à ces évolutions rapides. Elles peuvent parfois contribuer à un mal-être des élèves ou à un déficit de suivi des élèves en difficulté qui pourront être corrigés par un accompagnement au **changement de posture à tous les niveaux**. Cet axe stratégique décline la préconisation du rapport Talis d'augmenter, dans les contenus de formation, la part dédiée à la gestion de la classe et du comportement des élèves, à l'accompagnement par les enseignants du projet d'orientation des élèves, au développement des compétences transversales utiles pour la poursuite d'études ou l'intégration professionnelle et sociale au monde du travail. Les modalités de mise en œuvre des modules proposés dans cet axe à la suite d'une **co-construction**

des offres par les partenaires et l'Institution, s'appuieront chaque fois que cela sera possible sur une co-intervention des partenaires et des formateurs de l'académie ou de l'ESPE.

Objectifs opérationnels de l'axe stratégique 4	Priorité nationale	Compétence du référentiel	Offreurs sollicités	Actions envisageables
4a – Accompagner les personnels au changement de posture en associant des formateurs et des méthodes extérieures à l'Education nationale	En attente	3, 4, 13, 14 P3, P4 D1 C4, C5, C6, C8	L'ESPE et la FR-EDUC CANOPE Les partenaires associatifs Les intervenants extérieurs (coachs, psychothérapeutes, etc.)	- Former les équipes à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers en s'appuyant sur des binômes de formateurs académiques et/ou universitaires et des professionnels extérieurs au système éducatif - Accompagner les équipes à l'évolution des postures en classe, à la médiation entre pairs, au tutorat d'élèves et à la prise en compte et au développement des compétences sociales des élèves
4b – Mettre en relation la formation des personnels, l'environnement socio-économique proche et les spécificités des territoires, en impliquant des acteurs locaux	En attente	2, 5, 10, 11, 13 P3, P4 D1, D4 C6, C7, C8	L'ESPE Le GIP-FTLV Les partenaires mutualistes Les partenaires économiques Les collectivités territoriales	- Développer dans le cadre de la relation école-entreprise des formations à destination des professeurs principaux pour appréhender et mieux comprendre les problématiques des entreprises et l'évolution des métiers - Former les enseignants aux compétences sociales nécessaires dans le monde du travail, en associant des formateurs extérieurs - Mettre en oeuvre des formations d'établissement pour développer la connaissance du tissu économique local et régional
4c – Associer les partenaires associatifs et les représentants des familles aux formateurs de l'académie pour former les équipes à la co-éducation , en s'appliquant à y intégrer les usages numériques et à développer la formation dans le cadre d'un réseau	En attente	4, 5, 6, 10, 12, 13 P3, P4, P5 D1, D4 C1, C2, C3, C5	L'ESPE et la FR-EDUC CANOPE Les fédérations de parents Les partenaires associatifs Les partenaires mutualistes	- Mettre en oeuvre des formations d'établissement animées par des enseignants-chercheurs et des partenaires extérieurs, pour comprendre l'évolution sociale du secteur de recrutement de l'établissement - Mettre en oeuvre des formations d'établissement incluant des parents d'élèves et animées par des enseignants-chercheurs et/ou des partenaires extérieurs pour mieux comprendre et mettre en oeuvre la co-éducation des élèves
4d – Développer l'ouverture de l'Ecole sur la médiation culturelle et la mobilité internationale	En attente	2, 5, 6, 8, 13 P3, P5 D4, C6, C7	L'ESPE La DRAC La DAAC La DAREIC Les partenaires associatifs	- Développer la médiation culturelle en appui sur les ressources universitaires et les partenaires culturels - Amplifier l'accompagnement à la mobilité internationale des personnels pour améliorer la connaissance des autres systèmes éducatifs - Développer la formation des enseignants sur l'accompagnement de la mobilité internationale des élèves

Axe 5 : Formations institutionnelles

Pour l'année 2018-2019, **trois priorités portées par le plan national de formation** ont été communiquées aux recteurs par la DGESCO :

- Mettre en œuvre la politique éducative sur des thématiques majeures : à l'école maternelle, dans l'enseignement des fondamentaux, dans la réforme du baccalauréat et la transformation du lycée, l'enseignement professionnel ou l'enseignement laïque du fait religieux.
- Faire progresser le système de formation des personnels : ingénierie de formation et professionnalisation des acteurs, modalités de formation à mobiliser pour répondre aux exigences d'une formation d'adultes.
- Contribuer à une politique interministérielle : santé des élèves, accompagnement de la prise en charge des élèves en situation de handicap, éducation artistique et culturelle, développement durable et transition écologique.

La déclinaison des priorités nationales dans les plans de formation académique et départementaux relève prioritairement des **IA-DASEN**, des **corps d'inspection** et des **conseillers techniques du recteur**. L'ESPE est le partenaire privilégié de l'académie dans cette partie institutionnelle des plans de formation. Néanmoins, la volumétrie des formations institutionnelles devra permettre, d'une part le développement d'un accompagnement de proximité et de formations locales répondant aux besoins des équipes pédagogiques et éducatives, et d'autre part une plus grande ouverture des plans de formation à l'ESPE et aux partenaires de l'Ecole. Certaines formations institutionnelles seront maintenues à un volume constant dans premier degré, y compris en hors temps scolaire, car elles sont délimitées par des prescriptions de formation liées au statut de certains personnels (ex : la formation des directeurs d'école).

Pour l'année 2018-2019 :

- **les formations académiques inter-degrés** seront développées à destination des enseignants spécialisés sur l'aide à la prise de fonction ASH, des pilotes et enseignants des réseaux REP et REP+, des formateurs sur l'évaluation des acquis des élèves au cycle 3, sur la persévérance scolaire, etc. Elles pourront également concerner la mise en œuvre des parcours des élèves : parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen (respecter autrui, enseignement laïque du fait religieux, développement durable et transition écologique), parcours éducatif de santé
- **les formations institutionnelles du second degré** porteront en premier lieu sur les nouveaux enseignements de lycée, l'accompagnement de l'élève, l'évaluation et l'orientation. Une attention particulière sera apportée à l'enseignement professionnel.
- **les formations institutionnelles du premier degré** seront déclinées à trois échelles :
 - **des formations académiques du premier degré** destinées par département aux formateurs et aux directeurs d'école. Elles porteront également sur l'accompagnement des néo-titulaires et sur la préparation aux épreuves des certifications CAFIPEMF et CAPPEI.
 - **des formations départementales** répondant aux priorités nationales liées aux premiers apprentissages en maternelle et à l'enseignement des fondamentaux (apprentissage de la lecture et de l'écriture ; maîtrise de la langue ; plan de formation en mathématiques au cycle 2 et au cycle 3).
 - **des formations de circonscription**, en réponse aux besoins locaux les plus prégnants parmi les priorités nationales. Dans ce cadre, des formations locales inter-degrés entre un collège et son réseau d'écoles seront envisageables au cycle 3.

Mise en œuvre du cahier des charges : le plan académique de formation 2018-2019

En application de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et dans le prolongement de la réflexion nationale conduite depuis plusieurs années sur le **continuum de formation des personnels**, le présent cahier des charges en cohérence avec le dossier d'accréditation de l'ESPE a vocation à être décliné en actions de formation par les différents prescripteurs impliqués dans l'accompagnement des personnels : établissements et circonscriptions, corps d'inspection, délégation académique au numérique éducatif, conseillers techniques du recteur ou des inspecteurs d'académie, et l'ESPE en tant qu'organisme de formation et coordonnateur des offres de formation universitaires.

Au-delà, les différents partenaires cités parmi les offreurs potentiels sont invités à contribuer à l'ouverture de la formation des personnels sur la société civile. **L'objectif principal du plan académique de formation est double** : accompagner chaque personnel dans la mise en œuvre des réformes impulsées par l'Institution ; permettre à chaque personnel de réaliser son développement professionnel, en réponse au souhait d'évolution de carrière ou aux problématiques professionnelles rencontrées.

Pour la deuxième année de mise en œuvre de ce cahier des charges quadri-annuel, l'offre des plans de formation se **répartira de manière équilibrée** entre les formations impulsées par l'Institution, les formations demandées par les équipes pédagogiques et éducatives d'école ou d'établissement et les formations proposées par l'ESPE ou par les partenaires. Une partie de ces formations sera déclinée en **présentiel** local, de bassin, départemental, plus rarement à l'échelle académique et une partie sous forme de **parcours hybrides** ou de formation à **distance**.

Sur un plan technique, chaque offre s'inscrira dans le cadre d'un **dispositif de formation** répondant à une nomenclature de l'application GAIA (annexe 3), sous forme d'un **module de formation** répondant à une priorité nationale (annexe 1), académique ou locale et portant sur une ou plusieurs compétences du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation (annexe 2). Les offres pourront être saisies **du lundi 19 mars 2018 au lundi 23 avril 2018 inclus** dans **GAIA bleu public** pour les offreurs de l'éducation nationale ou à l'adresse suivante à copier dans le navigateur Internet, pour les universitaires et les partenaires :

<https://fim-hn-01.orion.education.fr/gaia/gabes/public>

Le **tutoriel** diffusé en même temps que le cahier des charges permet à chaque offreur d'identifier le dispositif sur la base du tableau de **nomenclatures** (annexe 3 page 16) : les trois lettres de la nomenclature doivent apparaître avant le titre du dispositif pour que celui-ci soit identifiable dans GAIA et puisse être intégré au plan académique de formation 2018-2019. Chaque dispositif peut proposer **un ou plusieurs modules de formation de même nature**, soit à public désigné (cas des formations institutionnelles), soit à candidatures individuelles (cas le plus général).

L'offre globale de formation sera analysée par la division de la formation du rectorat (DIFOR) et par l'ESPE pour répondre aux priorités nationales et académiques, tout en restant contenues par les **possibilités budgétaires de l'académie**. L'offre finale paraîtra en ligne sur le site académique à la rubrique Formation / Formation personnels enseignants, d'éducation et d'orientation à la fin du mois de juin pour une inscription individuelle des personnels. Chaque personnel peut prétendre à **4 journées de formation** pour l'année scolaire 2018-2019. La liste définitive des dispositifs et modules ouverts en 2018-2019 sera connue à la fin du mois de septembre 2018, en fonction du nombre d'inscrits : certains modules à effectif insuffisant seront soit supprimés de l'offre réalisée, soit proposés à un regroupement avec un module proche.

En continuité avec le PAF précédent, un plan académique de formation du premier degré et un plan académique inter-degrés seront mis en œuvre en complément du PAF 2nd degré et des plans départementaux du premier degré. Les modules de formation inter-degrés devront être calés sur les **calendriers départementaux** de formation du premier degré, le prescripteur du 2nd degré devant pour cela prendre l'attache de l'IEN-CCPD avant de proposer son offre.

Le responsable académique de la formation D. THELLIER

Annexe 1 : Tableau des priorités nationales pour l'année scolaire 2018-2019

CODE	DESCRIPTIF DES PRIORITES DU 1 ^{ER} DEGRE
181A	En attente début avril
181B	En attente début avril
181C	En attente début avril
181D	En attente début avril
181E	En attente début avril
181F	En attente début avril
181G	En attente début avril
181H	En attente début avril
181I	En attente début avril
181J	En attente début avril
181K	En attente début avril

CODE	DESCRIPTIF DES PRIORITES DU 2 ND DEGRE
182A	En attente début avril
182B	En attente début avril
182C	En attente début avril
182D	En attente début avril
182E	En attente début avril
182F	En attente début avril
182G	En attente début avril
182H	En attente début avril
182I	En attente début avril
182J	En attente début avril
182K	En attente début avril

Annexe 2 : Tableau des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

(Arrêté du 1^{er} juillet 2013 – BOEN N°30 du 25 juillet 2013)

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	Compétences communes à tous les professeurs	Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes	Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation
<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire partager les valeurs de la République 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage 4. Prendre en compte la diversité des élèves 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier 10. Coopérer au sein d'une équipe 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative 12. Coopérer avec les parents d'élèves 13. Coopérer avec les partenaires de l'école 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel 	<p>P1 – Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 – Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 – Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 – Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 – Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>	<p>D1 – Maîtriser les connaissances et compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information</p> <p>D2 – Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir</p> <p>D3 – Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</p> <p>D4 – Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, européen et international</p>	<p>C1 – Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps</p> <p>C2 – Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement</p> <p>C3 – Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>C4 – Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire</p> <p>C5 – Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif</p> <p>C6 – Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</p> <p>C7 – Participer à la construction des parcours des élèves</p> <p>C8 – Travailler dans une équipe pédagogique</p>

Annexe 3 : Nomenclatures GAIA 2018-2019 à indiquer avant l'intitulé d'un dispositif de formation

Nomenclature GAIA	Intitulé	Nomenclature GAIA	Intitulé	Nomenclature GAIA	Intitulé
AAI	Arts appliqués	GEI	Formations tertiaires en LP	PEI	Personnels d'éducation
ABI	Langues rares	GPI	Sciences et techniques industrielles en LP	PHI	Philosophie
ALI	Allemand	HGI	Histoire Géographie EMC	POI	Formation des psychologues de l'éducation nationale
ANI	Anglais	IDI	Formations interdisciplinaires	PPE	Pratiques pédagogiques et éducatives transversales
API	Arts plastiques	ILI	Formations inter-langues	PSI	Persévérance scolaire
APR	Accompagnement des personnels et remédiation	INI	Formations inter-degrés	PUI	Formations ASH et SEGPA
AUI	Audiovisuel - Cinéma	IPI	Innovation pédagogique	RLY	Réforme du lycée
CSI	Gestion de classe et climat scolaire, médiation entre pairs	ITI	Italien	REI	Relations Ecole - Entreprises
DIP	Développement de l'insertion professionnelle	LAI	Langues et cultures de l'antiquité	RIM	Relations internationales et mobilités
DOI	Documentation	LEI	Accompagnement du public EANA et EFIV	SBI	Biotechnologie et STMS
EAI	Arts et culture, culture scientifique	LHI	Lettres – Histoire - géographie	SBS	Sciences biologiques et sciences sociales appliquées
ECI	Educations à la citoyenneté, à l'égalité, au développement durable	LLI	Lettres – Langues	SEC	Secourisme, GQS, PSC1, SST, formation des services civiques
EDP	Education prioritaire	LTI	Lettres modernes	SES	Sciences économiques et sociales
EMI	Education aux médias et à l'information	MOI	Relations interpersonnelles	SPI	Sciences physiques et chimie
EOI	Espagnol	MPI	Mathématiques et sciences physiques en LP	STI	Sciences et techniques industrielles en lycée technologique
EPS	Education physique et sportive	MTI	Mathématiques	SUI	Sécurité et prévention
ESI	Education à la santé	MUI	Education musicale et chant choral	SVI	Sciences de la vie et de la Terre
ESU	ESPE : formations universitaires transversales	NPI	Formation des professeurs stagiaires	TOI	Technologie
FMI	Formation des formateurs	NTI	Formation des professeurs néo-titulaires et contractuels	TTI	Economie & Gestion en lycée
FOI	Maîtrise des outils numériques	ORI	Orientation et parcours Avenir	UNI	Usages numériques innovants